

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 22
Trois mois... 14

On s'abonne:

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 22; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 15

RÉSERVES SONT FAITES
On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

25 Mars 1879.

Bulletin politique.

La République française a consacré avant-hier deux longs articles aux questions d'enseignement. Jadis, cette feuille réclamait avec ardeur les libertés de tous ordres; aujourd'hui que ses hommes sont au pouvoir, elle reprend la tradition jacobine, le despotisme césarien, le monopole de l'Etat.

La théorie de la République française ne tend à rien moins qu'à rétablir pour tous les grades universitaires le certificat d'études, aboli par la loi de 1850, c'est-à-dire la mesure la plus arbitraire, la plus odieuse qui ait jamais pesé sur l'enseignement.

Il ont jadis acclamé M. Thiers comme le père de leur République; on voit maintenant assez clairement que ces acclamations n'étaient qu'un leurre et que le mot de « cheval de renfort » était l'expression vraie de leur pensée, échappée dans une minute de naïveté.

Voici ce que disait M. Thiers en défendant la loi de 1850; que Messieurs de la République française méditent ses paroles :

Quand vous venez me parler de l'enseignement du clergé, et que je vous réponds que l'enseignement du clergé ne se donnera que dans les petits séminaires, pas ailleurs, vous répliquez : « Les Jésuites nous rendent ! ». Eh bien, je vous demande, AU NOM DE VOS PRINCIPES, comment vous ferez pour empêcher que les Jésuites entrent dans l'enseignement.

« Mais non ! du tout ! » (Rires bruyants à droite.)

M. THIERS. — Je le savais bien; ce n'est pas vainement que j'ai adressé la question. Je sais bien que quand on a la main sur la vérité, il n'y a qu'à la presser pour la faire jaillir. Je savais bien que la question posée nettement, il vous serait bien impossible de dire autre chose que non.

« Mais non ! du tout ! » (Rires bruyants à droite.)

M. THIERS. — On me dit, je m'y attendais bien, que nous aurons à examiner ce point hors de la loi sur les associations. C'est vrai; quand on fera la loi sur les associations, on devra traiter des associations laïques et des associations religieuses, et voilà pourquoi nous n'en avons pas parlé, et on ne peut pas nous dire que par un silence perfide nous avons cherché à introduire les Jésuites en

France. Soit, c'est une question d'association religieuse que vous vous réservez pour le moment où vous discuterez la loi sur les associations.

Seulement, je me permets de vous dire que je vous attends à ce jour-là pour savoir comment vous vous y prendrez pour interdire les Jésuites, VOUS ! VOUS ! (Vive approbation et hilarité sur les bancs de la majorité.)

Vous entendez, messieurs les républicains, c'est « au nom de vos principes » que M. Thiers vous mettait au défi d'interdire la rentrée des Jésuites dans l'enseignement.

Vous répondez que M. Thiers n'a pas toujours professé les doctrines qu'il défendait en 1850, vous trouverez dans ses discours antérieurs bien des attaques contre ces mêmes Jésuites; — nous le savons. Mais, puisque vous avez fait de cet homme un demi-dieu, n'oubliez pas ses aveux de 1848 et de 1850, la confession publique qu'il faisait à la tribune de ses anciennes erreurs et l'hommage qu'il rendait à la nécessité de la liberté d'enseignement.

Vous ne pouvez plus dire que « la réaction » vous gêne aujourd'hui, vous êtes les maîtres, partout, et le premier usage que vous faites du pouvoir est de repousser comme des renégats les principes de liberté que vous avez professés.

Les journaux de l'extrême gauche, tels que la Révolution française, sont plus logiques que vous. Ils soutiennent qu'avec les grades conférés par l'Etat, la question de la liberté d'enseignement « est théoriquement insoluble ».

Logiquement, donc, de deux choses l'une : Ou la liberté de l'enseignement, qui entraîne la liberté de l'examen suivie de la liberté du diplôme, laquelle à son tour aboutit à la liberté de profession;

Ou le maintien du diplôme officiel, délivré par l'Etat, seul maître des examens et de l'enseignement qui précède les examens.

Seulement la Révolution française ne renie pas, comme la République française, tous les principes de liberté. Elle reste conséquente avec son programme, elle ne suit pas la doctrine jacobine; elle se prononce nettement « pour l'abolition des grades officiels ».

Nous aimons mieux cela; c'est plus logique et plus sincère, quoique la thèse soit discutable; mais cette solution écarte au moins ce que nous repousserons toujours, le monopole de l'Etat, qui n'est pas autre chose que le despotisme.

Chronique générale.

La Chambre des députés vient de se prononcer en faveur du retour du Parlement à Paris. Elle a adopté, en effet, les conclusions du rapport de M. Méline, déclarant qu'il y a lieu de réviser l'article 9 de la Constitution. Ce vote n'est point fait pour nous surprendre et ne nous cause aucun émoi.

des excitations populaires de la grande ville, sous le coup des agitations de la rue, ce sera, sans aucun doute, un pas de plus dans la voie révolutionnaire, mais nous ne saurions, en vérité, nous attrister outre mesure de voir les républicains s'empresser de faire ainsi à leur République la toilette du condamné.

Nous croyons que les députés de la majorité ont voté, « la mort dans l'âme », en faveur du retour à Paris, et nous y trouvons un témoignage de leur perspicacité; mais, dans le parti révolutionnaire, l'indépendance est chose inconnue, bien que le mot soit souvent répété. Nous nous souvenons d'avoir entendu M. Thiers, alors qu'il s'était engagé dans les rangs de la gauche, s'écrier avec une singulière vivacité : « Je ne suis pas libre ! »

Un nouveau Congrès apparaît donc à l'horizon; c'est là, sans doute, ce que M. Waddington, dans sa simplicité naïve, appelle la politique d'affaires. Réunion des deux Chambres, révision de la Constitution, déménagement parlementaire et gouvernemental, tels sont les signes qui doivent révéler à la France et à l'Europe les merveilles annoncées de la grande ère de prospérité, de paix, d'activité pratique et de travail fécond.

La question va être maintenant soumise au Sénat; mais, à son tour, la majorité républicaine de la haute Chambre n'est plus libre. Le gouvernement s'est prononcé; il a soutenu les conclusions du rapport, il a demandé la révision de l'article 9, et les déclarations de M. Lepère obligent les républicains du Sénat à voter la proposition que la Chambre des députés vient d'adopter, sous peine de faire naître un conflit et d'ouvrir une crise ministérielle.

Hier lundi, à l'ouverture de la séance, au Sénat, M. le président Martel s'est exprimé ainsi qu'il suit :

En vertu de l'art. 31 du règlement du Sénat, je donne communication de la lettre suivante que j'ai reçue de M. le président de la Chambre des députés :

« Monsieur le président, dans sa séance de ce jour, la Chambre des députés a adopté, après déclaration d'urgence, la résolution suivante :

« La Chambre des députés a décidé qu'il y a lieu de réviser l'art. 9 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, pour être procédé conformément à l'art. 8 de la même loi, et charge son président de transmettre la présente résolution à M. le président du Sénat. »

J'ai l'honneur de porter cette résolution à votre connaissance et vous mettre à même de prendre telle mesure que vous jugerez convenable.

« Agréer, M. le président, l'assurance de ma haute considération. »

Le président de la Chambre des députés. Signé : LEON GAMBETTA.

Paris n'a pas l'assentiment de M. le Président de la République.

En même temps que les réfugiés de la Commune rentrent en France, les internationalistes les suivent de près.

Les journaux étrangers nous apprennent, en effet, qu'un certain nombre d'affiliés à cette redoutable société viennent de se fixer à Paris.

On paraît beaucoup redouter quelques événements graves dans les départements de la Loire et de la Haute-Loire.

La crise qui se produit en ce moment, et qui jette des milliers d'ouvriers de toutes les industries sur le pavé, inquiète sérieusement nos gouvernants.

La faim commence à se faire sentir parmi cette multitude d'ouvriers inoccupés, qui sont bien loin aujourd'hui de bénir la République.

Le mouvement administratif pour l'Algérie vient d'être terminé. Il sera présenté au conseil des ministres et publié cette semaine.

M. Lepère, selon les désirs de M. Albert Grévy, ne laissera aucun fonctionnaire en place.

Tout est changé républicainement. De tous côtés, il se forme spontanément des comités pour le pétitionnement contre les projets de loi de M. Jules Ferry.

On prétend que M. Andrieux aurait dit, avant de partir pour Lyon, que s'il n'était pas réélu député, il se démettrait de ses fonctions de préfet de police.

LES DIFFICULTÉS DE L'AFFICHAGE.

Il paraît que si les préfets veulent révoquer ou suspendre tous les maires qui refusent d'afficher l'ordre du jour de félicitation voté par la Chambre, ils auront un nombre considérable d'arrêtés à signer.

On nous affirme que des députés sont en instance auprès du gouvernement pour obtenir que le ministre de l'intérieur envoie aux préfets l'ordre de faire procéder d'office, et par des agents de l'administration, à un affichage qui rencontre tant de difficultés.

Nous avons prédit ces protestations, et nous ne serions pas étonnés si les afficheurs de l'administration n'étaient pas quelque peu dérangés dans l'accomplissement de leur besogne.

Les bureaux des gauches du Sénat ont décidé, réservant le fond de la question du retour à Paris, de déposer un projet de résolution afin que le Sénat puisse se prononcer par un vote. C'est M. Peyrat qui va déposer la résolution.

LES SOUFFRANCES DE LA CLASSE OUVRIÈRE.

Avant-hier a eu lieu, à Rouen, une très-importante réunion d'ouvriers et contre-maîtres, qui, par eux-mêmes et par les pouvoirs dont ils étaient munis, représentaient environ 30,000 ouvriers filateurs et tisseurs.

Après délibération, il a été convenu qu'une délégation allait être envoyée auprès du gouvernement pour lui représenter la situation désolante de la classe ouvrière, par suite des réductions de travail ou arrêts complets des manufactures.

Quinze délégués ont été nommés, qui viendront à Paris, jeudi, pour se mettre en

communication avec M. le ministre du commerce et même avec M. le Président de la République.

On commence à répandre le bruit que la rentrée en scène des grands orateurs de la droite pourrait amener un incident dont les hommes prévoyants ne seront pas étonnés, mais qui produira à la Chambre une surprise méritée: nous voulons parler de la possibilité de la dissolution.

Il est indéniable, et les événements récents l'ont prouvé, qu'il y a dans la Chambre haute une tendance à résister au radicalisme des députés. Ce travail latent se continue insensiblement dans la gauche sénatoriale modérée.

Plusieurs républicains intelligents songent plus que jamais à la constitution d'un groupe disposant de la majorité et qui aurait pour drapeau: faire la République conservatrice et combattre énergiquement la République démagogique.

M. Dufaure est le leader de ce groupe. Le duc d'Audiffret-Pasquier paraît disposé à en faire partie.

Quand viendra la discussion des projets Ferry — quelles que soient les intrigues et les interventions, comme au sujet de la loi d'amnistie — il faut s'attendre à ce que M. Dufaure et d'Audiffret-Pasquier, tous deux catholiques pratiquants, montent à la tribune et se joignent aux droites pour combattre les idées anti-religieuses du ministre de l'instruction publique.

On se rappelle qu'ainsi firent en leur temps, quoiqu'étant de l'opposition, les Guizot et les Thiers. (Tablettes d'un Spectateur.)

Un désastre commercial vient de se produire au Havre. Le *Nouvelliste de Rouen* donne à ce sujet les renseignements suivants. Il s'agit de la maison Quesnel, une des plus anciennes et des plus honorables maisons d'armements et de coton du Havre. Cette maison est en liquidation. Son passif serait de 20 millions et son actif de 15 millions.

Cette liquidation entraîne l'arrêt momentané d'un établissement industriel de Rouen et de la filature de Gamaches, qui se rattachaient à la maison de commerce du Havre. Un des membres de la famille, banquier à Paris, M. Blacque, est entraîné dans ce désastre. De grands efforts sont faits pour atténuer les effets de cette suspension et arriver à un arrangement.

La question de l'enseignement continue à passionner l'opinion publique.

Les républicains vont pouvoir commencer à s'apercevoir qu'ils ne sont pas les maîtres de la conscience et de la liberté de tous les Français.

Déjà les discussions s'animent, on peut prévoir que le combat sera sérieux et que la victoire sera chaleureusement disputée.

Les catholiques, c'est-à-dire la grande majorité des Français, n'entendent pas le céder sur ce point à leurs adversaires. Ils le disent et se préparent à soutenir par leurs actes les avances de leur parole.

Un grand mouvement se prépare, des pétitions, des adhésions, des protestations, des réclamations se font entendre de tous les points de la France.

Certains journaux républicains s'en préoccupent, et ils ont raison, d'autres s'en irritent et leur irritation les sert mal, en ce que leurs paroles de colère laissent voir trop évidemment le but auquel ils visent et la fausseté de leur libéralisme tant de fois affirmé.

Le *Siecle* est du nombre des premiers, il constate que les catholiques se préparent au combat.

La *République française*, journal de M. Gambetta et Spuller, qui ne sont pas Français, au moins d'origine, a l'audace de publier les lignes suivantes:

« Quant à l'exclusion que prononce l'article 7 de son projet contre les membres des congrégations religieuses non autorisées, nous en parlerons très brièvement. C'est une question jugée. Nous ne dirons pas qu'on est républicain ou non, démocrate ou non; nous dirons qu'on est Français ou qu'on est le contraire, c'est-à-dire étranger. Tout ce qui est Français applaudit à la proposition de M. Ferry, tout ce qui est étranger par conviction ou par relations de société ou de familiarité à la persécution, »

Un Français est catholique, comme un

Allemand est protestant ou juif, cela est connu du monde entier. Heureusement ce n'est pas l'affirmation de la *République française* qui changera la conviction de qui que ce soit.

Le *Rappel* félicite M. Ferry, et constate avec le style qui lui est propre l'excitation soulevée dans toute la France par les projets du ministre de l'instruction publique.

Le *XIX^e Siècle* se montre très-enthousiasmé.

La *Civilisation* fait remarquer que les « deux projets de loi de M. Ferry » resteront comme des monuments « de passion et d'ignorance. »

Le *Français* ne cache pas son intention d'accepter le combat de résister courageusement et jusqu'au bout à l'oppression des consciences que préparent les partisans de la loi Ferry.

On lit dans le *Moniteur*:

« Les instances du ministre de la guerre et du Président de la République lui-même pour décider le général Berthaut à conserver son commandement n'ont pu avoir raison de ses scrupules. Il a fait savoir que, tout réfléchi, il persistait dans sa première résolution. Justement blessé d'avoir été compris dans un vote de flétrissure, alors que ses intentions ont été aussi pures que sa conduite a été correcte, il n'a pas voulu servir sous les ordres d'un ministre qui n'a pas trouvé un mot à dire pour le défendre, et qui pouvait d'autant mieux le couvrir, cependant, qu'il avait été son chef d'état-major général et connaissait le fond de son cœur. C'est là l'un des plus fâcheux résultats de l'ordre du jour voté par la Chambre. Il éloigne de l'armée un brave, habile et loyal soldat. »

Il paraît que l'incident relatif au général Moulin a été considérablement grossi et déformé. Les radicaux de Douai s'étaient imaginés que le général Lefèvre, qui commande le 4^e corps d'armée, venant en tournée d'inspection, serait reçu aux accords de la *Marseillaise*. La musique militaire n'ayant pas joué le chant de *Rouget de l'Isle*, les radicaux de Douai, déçus dans leur espoir, ont essayé de faire supporter les conséquences de leur mauvaise humeur au général Moulin, qu'ils ont accusé d'avoir interdit la *Marseillaise*.

Un journal républicain, brochant sur le tout, a cru pouvoir annoncer qu'à la suite de ces faits le général Moulin avait été mis aux arrêts; or, voici la note que publie à ce sujet l'*Ami du peuple de Douai*:

« Aucune mesure de rigueur n'a été prise contre M. le général Moulin, et nous croyons savoir que le général commandant le 1^{er} corps d'armée pencherait à le couvrir dans une certaine mesure, en affirmant qu'il n'avait pas donné à sa visite un caractère de solennité officielle. »

Le même journal s'empresse d'ailleurs d'ajouter que satisfaction va être donnée immédiatement aux amis de la R. F., lors de la reprise des concerts militaires. La *Marseillaise* devra être ajoutée au répertoire de la musique de l'École d'artillerie.

Un journal anglais, le *Spectator*, ami de nos républicains, leur fait, à l'occasion du vote de flétrissure contre les ministres du 16 Mai, un compliment spirituellement tourné, mais peu flatteur:

« Ce que la Chambre des députés a fait jeudi, dit-il, nous l'apprécions à peu près comme nous apprécierions les juréments d'un homme qui, s'il ne jurait pas, serait en danger de se laisser aller à donner un coup à quelqu'un. C'est très-mal, naturellement, et ce serait bien mieux s'il pouvait éviter l'un et l'autre. Mais, comme il ne le peut pas, et que, s'il essaye, le résultat pourrait être une explosion soudaine qui serait beaucoup plus dangereuse, on ne peut regretter qu'il jure au lieu de courir le risque de quelque chose de pire, en chargeant trop la souppe de sûreté. La motion de M. Rameau nous paraît une *via media*, un moyen terme qui ne se justifie ni moralement ni intellectuellement. Toutefois, si c'a été une manière de mal faire, qui pratiquement a supplanté une manière pire encore de mal faire, nous pouvons être satisfaits du résultat. Un homme en colère qui, au lieu d'actes dangereux,

» réussit à ne pas faire autre chose que dire des paroles extravagantes, est en beau chemin de s'amender. »

LES TRAITÉS DE COMMERCE.

Samedi, dans la matinée, M. Tirard, ministre de l'agriculture et du commerce, a reçu les délégués des vingt chambres de commerce réunies à Paris.

Ces délégués lui ont été présentés par M. Guibal, président de la chambre de commerce de Paris. M. Guibal a remis au ministre l'adresse qui avait été arrêtée dans la réunion de samedi.

Dans cette adresse, les délégués des chambres de commerce ont formellement demandé que les traités actuels soient maintenus, qu'il ne soit fait aucun pas en arrière et que le gouvernement s'occupe sans retard des négociations nécessaires avec les puissances étrangères.

M. le ministre a fait le meilleur accueil à la nombreuse délégation qui se pressait autour de lui. Voici quelle a été, en substance, sa réponse:

Le gouvernement est convaincu de la nécessité de donner à l'industrie et au commerce toutes les garanties nécessaires à la reprise des affaires. Il reconnaît que, tout en poursuivant la discussion du tarif général, les délais que cette discussion peut exiger sont trop incertains pour laisser dans l'attente les immenses intérêts attachés directement ou indirectement aux relations de la France avec les puissances étrangères.

Le régime actuel, le régime des traités sera maintenu. Le commerce et l'industrie n'ont à craindre aucune surprise. Tout ce qui sera nécessaire, soit pour préparer de nouveaux traités, soit pour proroger les anciens, sera fait, fait à temps, fait dans l'esprit du maintien de l'état actuel, sans retour au passé. Les affirmations contraires ne doivent préoccuper personne. Les chambres de commerce peuvent compter sur la vigilance et la prévoyance du gouvernement.

Les délégués se sont retirés entièrement satisfaits des déclarations du ministre.

ÈRE DE PROSPÉRITÉ.

Il semble que la République de M. Jules Grévy est encore moins favorable aux travailleurs que la République du maréchal de Mac-Mahon.

La crise industrielle est tellement aiguë que M. Lepère, ministre de l'intérieur, a cru devoir demander à la Commission du budget l'ouverture d'un crédit d'un million pour subvenir aux besoins les plus pressants des familles d'ouvriers sans travail.

Il est vrai que la *Révolution française* répond à cette bonne intention du ministère de l'intérieur par un article acrimonieux, intitulé: *Pas d'aumône* et qui affirme que le million en question ne pourrait produire plus de dix francs par famille d'ouvriers inoccupés.

M. Lepère expose ainsi les raisons pour lesquelles il croit devoir demander l'ouverture du crédit:

Nous avons reçu de plusieurs départements des renseignements qui ne nous permettent pas de nous en tenir à la demande d'un crédit extraordinaire de secours pour atténuer les misères qui résultent de chômages industriels.

Nous avons pensé que les efforts de la charité privée suffiraient à soulager toutes les souffrances; mais les rigueurs d'un hiver exceptionnel et les inondations qui ont suivi ont rendu les besoins plus nombreux et plus pressants.

L'industrie en a reçu le contre-coup et le ralentissement des affaires s'est encore accentué; dans les départements de la Seine, l'Indre et de la Rhône notamment, beaucoup d'ateliers sont fermés, et d'autres malheureusement suivront bientôt leur exemple.

L'industrie cotonnière, celle des soies et l'industrie métallurgique, paraissent principalement touchées, et, sans attendre que les nécessités augmentent, nous venons vous demander les moyens de pourvoir aux besoins les plus urgents.

Nous espérons qu'il suffira d'un million; si nos prévisions se trouvaient malheureusement dépassées, nous n'hésiterions pas à réclamer de nouveaux concours, persuadés que vous ne nous refuseriez pas les moyens de secourir des misères immenses.

Le crédit de 1 million sera rattaché au budget du ministère de l'intérieur pour 1879, et il formera un chapitre spécial sous le n^o 39.

Voici maintenant le texte des deux articles du projet de loi.

Art. 1^{er}. — Un crédit extraordinaire de 1 million de francs est accordé au ministre de l'intérieur pour remédier aux effets de la crise industrielle. Ce crédit de 1 million sera rattaché au budget du ministère de l'intérieur pour 1879, et il formera un chapitre spécial sous le titre de « Secours pour remédier aux effets de la crise industrielle. »

Art. 2. — Il sera pourvu à cette dépense au

moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1879.

Le ministre de la marine et des colonies a été informé que le naufrage de l'*Arrogante* a causé la mort de quarante-quatre officiers ou marins de l'équipage. Ce sont:

M. Ribes, lieutenant de vaisseau; Pafurel, id.; Michel d'Annoville, id.; Paul, id.; Toir, aide-médecin; Pinal, 2^e maître-canonier; Martray, 2^e maître-mécanicien; Bertho, quartier-maître canonier; Viguière, id.; Lebis, id.; Nastot, id.; Pézeril, id.; Rolland, fourrier, et les matelots dont les noms suivent:

Gugur, Le Gravenaud, Aubert, Benquet, Boissard, Dreano, Feraud, Fillol, Graud, Grail, Ymel, Lepaludier, L'évêrand, Le Moal, Le Gloanic, Longeard, Le Plapous, Maingant, Michel, Mignon, Ory, Pilven, Pinau, Poullaouec, Planchet, Ramonet, Yainsac, Yvon, Rizon, La Richomme, Bernard.

Tous les officiers et la plupart des marins gradés de ce navire ayant péri, on n'a pu encore obtenir de renseignements précis sur la cause réelle de cette catastrophe et sur les circonstances qui l'ont accompagnée. L'enquête réglementaire permettra bientôt, sans aucun doute, de connaître et d'apprécier les faits.

C'est l'amiral Duperré, major de la flotte, qui est chargé de faire une enquête sur le naufrage de l'*Arrogante*.

Etranger.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres:

« L'amiral Pothou a déjà eu une entrevue avec lord Salisbury, qui ne lui a pas dissimulé le mécontentement au sujet de l'incident Fournier-Tocqueville à Constantinople. »

« Sur la question de la Roumélie orientale, le chef du *Foreign-Office* a déclaré que le ministère anglais donnerait plutôt sa démission que de céder à la Russie. »

« Si la France reste ferme, a dit lord Salisbury, il n'y aura absolument rien à craindre, et tout se passera dans l'ordre le plus parfait, mais s'il est vrai que le nouveau gouvernement français fait des avances au cabinet de Saint-Petersbourg, il faut s'attendre à de graves complications. »

« Ces paroles, qui circulaient tout à l'heure à la Chambre des communes, sont d'autant plus significatives que l'Angleterre se rapproche de l'Allemagne, fort mécontente de l'attitude du gouvernement russe. Sans avoir une mission spéciale, le prince impérial allemand a beaucoup appuyé auprès de lord Beaconsfield et de lord Salisbury sur la nécessité d'une entente parfaite entre Londres et Berlin, puisque on ne pouvait se fier à Versailles, ni à Saint-Petersbourg. »

— Le prince de Gallès se rendra à Berlin à l'occasion du prochain anniversaire de la naissance de l'Empereur.

Chronique militaire.

Par décrets en date des 11 et 22 mars, rendus sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce:

M. de Cormette, directeur-inspecteur général des haras, et Tisserand, directeur de l'agriculture, ont été nommés membres du conseil supérieur des haras.

M. le colonel Basserrie, commandant la première circonscription de remonte, a été nommé membre du conseil supérieur des haras, en remplacement de M. le général Lefort, décédé.

On s'est beaucoup ému de l'envoi en province d'un certain nombre de sous-intendants militaires, employés à Paris depuis plusieurs années déjà.

Cette émotion, dit la *Patrie*, n'est nullement justifiée; la politique, en effet, n'a rien à voir dans l'affaire; il s'agit de l'application pure et simple des règlements.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans sa séance du 22 mars, la Chambre a adopté en deuxième délibération le projet

de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique d'un chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay, avec embranchement sur Moncontour.

Au Sénat, M. Léon Say, ministre des finances, a déposé hier lundi, au nom du ministre des travaux publics, ce même projet de loi.

Depuis la semaine dernière, la température est redevenue froide et pluvieuse. Samedi, la pluie a tombé pendant une partie de la journée; ce matin, nous avons eu pluie et neige.

Mauvais début de printemps.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* communique la dépêche suivante de New-York, 23 mars, 10 h. matin:

« Une perturbation arrivera probablement sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la France, affectant celles de la Norvège, entre le 25 et le 27 de ce mois.

» Des bourrasques du sud-est rétrogradant au nord-est sont signalés.

» Pluie dans les régions du sud et neige dans celles du nord. Eclairs.

» Temps variable jusqu'à la fin du mois.

» Orages dangereux sur l'Atlantique au nord du 40° degré. »

BEAUFORT.

Par décret, en date du 15 mars 1879, l'office de M. Leguay, notaire à Beaufort, a été supprimé.

M. Rogeron, notaire à la même résidence, a été désigné pour recevoir les minutes et répertoires.

Vernoil. — Mercredi dernier, vers cinq heures du matin, un incendie s'est déclaré dans le grenier de M. Jacques Ossant, propriétaire à Vernoil. On s'est rendu maître du feu après une heure et demie d'efforts. La perte est évaluée à 500 francs et est couverte par une assurance.

Mazières (Indre-et-Loire). — Les journaux de Tours publient la lettre suivante :

« Château de Cremille, 22 mars 1879.

Monsieur le Rédacteur,

» Hier vers midi, un incendie s'est déclaré dans les bois de Cremille, commune de Mazières, au lieu dit la Garenne-de-Jupille, appartenant à M^{me} veuve Baillou de la Brosse, propriétaire à Saumur.

» Environ 25 hectares de bois taillis et bruyères ont été la proie des flammes.

» Le brigadier Baguel et le gendarme Boué, de la brigade de Cléré, sont arrivés les premiers; ils ont contribué, par leur zèle et la bonne direction des secours, à concentrer l'incendie. Je ne puis trop louer leur dévouement, sans lequel le feu aurait pris des proportions considérables.

» Le remède également les ouvriers travaillant dans les bois des environs, qui, au nombre d'une cinquantaine à peu près, sont accourus et ont travaillé avec le plus grand zèle. Grâce à ces braves gens, nous avons été promptement maîtres de l'incendie.

» Pour moi, la malveillance n'est pas étrangère à ce sinistre.

» Recevez, etc.

SALMON, régisseur.

Migné (Nièvre). — A la fin du mois dernier et au commencement de celui-ci, dit le *Courrier de la Vienne*, vingt-deux jeunes gens, habitant les villages de Limbre, Moulinet, Puylohard et autres villages à plusieurs lieues à la ronde, se donnaient rendez-vous à Limbre, commune de Migné, arrondissement de Poitiers, pour profiter d'une sérénade (?) deux futurs époux.

L'orchestre était composé d'arrosiers, de grelots, de sonnettes, de chaudrons, de faux, voire même d'instruments de musique. On peut juger de la symphonie que devaient produire des accessoires aussi variés.

Si les instrumentistes s'étaient bornés à cette harmonieuse musique, les intéressés se fussent contentés de se fermer les oreilles; mais il paraît que les musiciens gratifiaient les conjoints d'épithètes injurieuses que la loi ne tolère pas sur la voie publique.

Cette fanfare — d'un genre qui n'est pas nouveau — était on ne peut mieux organisée. Il y avait le chef qui se donnait le titre

de capitaine, le sous-chef, etc. — On dit même qu'il y avait un secrétaire chargé de rédiger le programme des grossièretés qui devaient être prodiguées chaque soir.

Heureusement pour les futurs que le *charivari* n'a duré que les 27 février, 1^{er}, 2 et 3 mars, et qu'ils ont pu se marier, le 13 courant, sans être condamnés à subir de nouveau le supplice de cette musique infernale.

Quant aux auteurs du tapage, il est à croire qu'ils auront à répondre bientôt de leur conduite devant qui de droit.

SAINTE-NAZAIRE.

Depuis plusieurs mois, une dame très-bien mise changeait son costume tous les jours: tantôt elle s'habillait avec son costume du Midi, tantôt avec le costume de Guérande et celui de Bretagne pour escroquer les personnes les plus notables de Saint-Nazaire. Elle se faisait servir chez leurs fournisseurs: pain, viande, œufs, charcuterie, vin fin, chocolat, bougies, fromage, etc. Elle allait ensuite chez ces personnes, et recevait quantité d'argent. Beaucoup de personnes la connaissaient de vue, mais ne savaient ni son nom, ni sa demeure. Le 19 de ce mois, le brigadier de police ayant été informé, ses soupçons se portèrent bientôt sur une nommée Marie-Thérèse Langlais, âgée de 38 ans, qui a déjà fait 11 ans de prison et se trouve sous la surveillance de la haute police pendant 10 ans. Quelques heures après, le brigadier arrêta cette audacieuse et la mit à la disposition de la justice.

(Avenir.)

Il serait bon, dit l'*Avenir du Morbihan*, de tenir en garde les commerçants bretons contre les menées d'une société anonyme, l'*Alliance*, qui dit demeurer à Paris, 16, rue du Bouloi.

Un pâtissier de Lorient, M. Le L..., qui s'était confié à cette prétendue banque, en sera probablement pour les 95 fr. qu'il a bien voulu verser.

Voilà comment procèdent ces industriels: ils envoient des circulaires non signées, dans lesquelles ils proposent aux commerçants de leur avancer des fonds, moyennant un intérêt de 3 0/0. Naturellement ils exigent que la commission soit payée au préalable.

Voici, par exemple, ce M. L..., qui demande à l'*Alliance* de lui prêter 3,000 fr., et qui commence par verser les 90 fr. de commission plus 5 fr. de limbre et frais de correspondance.

En retour, l'*Alliance* lui envoie trois effets de mille francs chacun; mais, quand le malheureux Lorientais veut négocier ces effets, les banquiers lui rient au nez, et lui apprennent qu'il est victime d'une escroquerie. La police de Lorient a prévenu la préfecture de police de Paris, qui va prendre des mesures en conséquence.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 23 mars 1879.

Versements de 113 déposants (19 nouveaux), 18,041 fr. 80 c.

Remboursements, 12,409 fr. 90 c.

Faits divers.

Mariages. — Savez-vous quels sont, par ordre numérique, les pays d'Europe où l'on se marie le plus ?

Nous allons vous l'apprendre.

Sur dix mille habitants au-dessus de quinze ans, la Hongrie en a 6,475 qui ont contracté mariage.

La France, malgré son horreur pour les belles-mères, sur 10,000 habitants, a 5,566 conjoints; l'Angleterre, 5,498; l'Autriche, 5,271; l'Italie, un de moins, 5,270; le Danemark, 5,191; l'Allemagne, 5,107.

Enfin, au derniers rangs, viennent la Norvège et la Russie: l'une avec 3,065, l'autre avec 4,530.

Les aveugles de Paris. — Par ce temps de philanthropie, c'est presque une bonne fortune que d'être aveugle.

La ville de Paris, à elle seule, entretient trois cents aveugles internes dans un hôpital spécial et donne des secours à mille externes aveugles.

Chaque aveugle interne a un logement pour lui et sa famille, plus une pension alimentaire et personnelle de 1 fr. 30 par jour. Sur les mille pensionnés externes, 200 reçoivent 200 francs; 400 ont 150 fr.; 400 ont 100 fr.

Voilà, sans doute, pourquoi le classique: « Ayez

pitie d'un pauvre aveugle! » a presque entièrement disparu du répertoire de nos mendicants, et pourquoi, même sur les ponts, on entend si rarement pleurer la clarinette.

Une mauvaise plaisanterie du sort. — Un pauvre diable avait péniblement, sou à sou, amassé un franc avec lequel il s'était procuré un billet pour la fameuse Loterie.

Le jour du tirage arrive; on juge de son anxiété; en vain il consulte la 1^{re} liste, rien. Quelques jours plus tard, un de ses camarades lui montre une nouvelle liste, son numéro était sorti.

On devine la joie du pauvre homme qui promet de payer une noce dès qu'il aura touché son lot. Il court à l'Exposition, et là, que trouve-t-il... ? Un abonnement d'un an à un journal de finances, pour l'emploi de ses fonds!

Le gâteau de nocces tient une place considérable dans tous les mariages qui ont lieu en Angleterre. C'est une vieille coutume à laquelle on se garderait bien de manquer chez ce peuple qui tient tant à ses anciennes traditions, et à laquelle on attache de l'autre côté du détroit une singulière importance.

Voici la description du gâteau qui a figuré au repas de nocces du duc et de la duchesse de Connaught.

Il représentait un temple avec ses colonnes, ses portiques et ses chapiteaux en confiserie; la partie supérieure était composée de deux dômes voûtés, soutenus par des piliers d'ordre corinthien; à chacun des quatre coins une statuette en sucre représentant les quatre grands continents: l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, tandis que les côtés étaient ornés de petits amours conduisant des cygnes et des colombes. Une balustrade ornée de dentelles entourait le monument, au centre duquel étaient représentés Eschylus et l'Amour.

Sur la balustrade se détachaient en sucre, sur fond de safran blanc, les armes réunies de l'Angleterre et de la Prusse. Le tout était posé sur un immense soubassement en confiserie orné du chiffre entrelacé des jeunes époux, sans cesse répété sur des écussons mis entre eux par des guirlandes de fleurs d'oranger.

Les nocces de fer. — Un fait des plus rares vient de se produire dans la petite ville de Vieritz (Prusse orientale). L'ancien rabbin de cette ville vient de fêter le 70^e anniversaire de son mariage, ce qu'on appelle en Allemagne les nocces de fer, parce que la femme porte une couronne en fer. Né le 25 septembre 1786, il épousa le 9 mars 1809 sa femme, née le 15 juillet 1790. Leur descendance monte actuellement à 145 personnes, qui toutes prirent part à la fête. La vieille nougère porta une couronne d'argent, d'or et de fer, sur sa tête, produit d'une souscription ouverte dans la ville. L'empereur Guillaume et l'impératrice Augusta leur ont adressé des lettres autographes pour les féliciter.

Monsieur.

Depuis plusieurs années, chaque fois que j'ai un rhume, je m'empresse de prendre chaque jour quatre ou cinq de vos bienfaisantes capsules de goudron de Goyet, et toujours en trois ou quatre jours je suis débarrassé de mon rhume. Permettez-moi à ce propos de vous signaler un fait singulier. La dernière fois que j'ai dû employer votre remède, j'étais atteint depuis deux mois d'une plaie à la jambe bien difficile à guérir. Au bout de trois jours de l'usage de vos capsules, j'ai été tout étonné de voir une croûte se former sur la plaie. Attribuant ce résultat à votre médicament, j'ai continué de prendre du goudron. Au bout d'une dizaine de jours, j'étais radicalement guéri.

J'ai conseillé vos capsules à diverses personnes qui, à leur grand étonnement, ont éprouvé exactement les mêmes effets que moi. Au bout de quatre ou cinq jours, une croûte se forme sur la plaie et généralement la guérison s'obtient en dix ou quinze jours.

J. CLAIR,
5, rue Fonsny, à Bruxelles.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers Illustré*:

Texte: *Courrier de Paris*, par Jérôme; *Bulletin*, par X. Dachères. — *Théâtres*, par Jérôme. — *Les nouveaux drapeaux de l'armée française*, par X. D. — *M. Henri Conscience*, par F. B. — *Revue scientifique*, par le docteur E. Decaisne. — *La colonie de Natal*, par R. Bryon. — *L'armée canadienne*, par H. Veray. — *Courrier du palais*, par Maître Guérin. — *Le Malandrin*, d'après l'aquarelle de Fortuny. — *Les Martyrs de l'honneur*, par Henri Conscience (suite). — *Veaux marins de Californie*, par Charles Murato. — *Bulletin financier*. — *Courrier des modes*, par M^{me} Iza de Cérigny. — *Echecs*.

GRAVURES. Types des nouveaux drapeaux et étendards qui vont être distribués à l'armée française. — M. Henri Conscience.

Afrique australe: Port-Natal; transport d'approvisionnement dans la colonie de Natal; fabriques des environs de Capetown faisant l'exercice avant de marcher contre les Zoulous; femmes zouloues à leur toilette. — Le bal de la mi-carême, à l'Opéra. — Un beau dimanche de mars à Paris: la foule assiégée les tramways de

la place de l'Étoile. — L'armée canadienne: batterie d'artillerie en marche, pendant l'hiver. — *Le Malandrin*, d'après l'aquarelle de Fortuny. — *Veaux marins de Californie*. — Rébus.

Abonnements (Paris et départements): 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux: rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Marché de Saumur du 23 mars.

Blé nouv. (l'hl.)	—	Huile chene.	50	—
Froment (l'hl.)	21	Huile de lin.	50	—
Halle, moy.	74	Graine trèfle	50	—
Seigle	75	— Luzerne	50	—
Orge	65	Foin (dr. c.)	780	—
avoine, bar.	50	Euterne	780	—
Fèves	75	Paille	780	—
Pois-blancs	80	Amandes	50	—
— rouges	80	Cire jaune	50	—
Graine de lin	70	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Farine, culas	157	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chevevis	50	— 2 ^e	—	—
Huile de noix	50	— 3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	à 100
Id.	2 ^e id.	à 70
Ordin., envir. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 65
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	à 60
Id.	2 ^e id.	à 55
La Vienne 1877.	1 ^{re} id.	à 65
Id.	2 ^e id.	à 55
Souzay et environs, 1877.	1 ^{re} id.	à 110
Id.	2 ^e id.	à 110
Champigny, 1878.	1 ^{re} qualité	à 170
Id.	2 ^e id.	à 110
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 110
Id.	2 ^e id.	à 110
Varrains, 1877.	1 ^{re} id.	à 110
Varrains, 1878.	1 ^{re} id.	à 110
Bourgueil, 1878.	1 ^{re} qualité	à 115
Id.	2 ^e id.	à 100
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 120
Id.	2 ^e id.	à 100
Restigné 1878.	1 ^{re} id.	à 100
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 100
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	à 95
Id.	2 ^e id.	à 95
Id. 1877.	1 ^{re} id.	à 90
Id.	2 ^e id.	à 90

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. CHAVANNES.

VENDREDI 28 mars 1879.

Clôture définitive de la saison théâtrale.

LE CABINET PIPERLIN

Comédie bouffe en 3 actes.

LE MARI D'IDA

Comédie nouvelle en 3 actes.

Bureaux à 7 h. 3/4; rideau à 8 h. 1/4.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 3 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Médecine

I. Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure. — Faire usage des PASTILLES DE DETHAN (au sel de L. thuyet). — La boîte: 2 fr. 50.

II. Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de saive, etc. — Faire usage des PASTILLES et des POUDES DE PATERSON, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50; Poudres, 3 fr.

III. Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses. — Le VIN DE BELLINI, au quinquina et colombo, fortifiant, febrifuge, adjuvant, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille: 4 fr.

IV. DENTIFRICES AU SEL DE BETHOLLET.
Elixir dentifrice de Dethan: la fiole... 2 fr.
Poudre dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.
Opium dentifrice de Dethan: la boîte... 2 fr.
Dépôt chez ADR. DETHAN, Pharmacien, faub. urg. Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de FRANCE et de l'ÉTRANGER.

SANTÉ ET ENERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée,

dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acide, pituite, naux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, migraires, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, empiement, dérèglement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs d'urnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppurations, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Évitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalés-cièrè du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pliska, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N° 79,834. M. H. d'Esclavelles, Dieppe constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N° 65,311.

Vendredi le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalés-cièrè m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre. Quand l'éminente vertu de votre Revalés-cièrè m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIERE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50; 56 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalés-cièrè, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalés-cièrè chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr.; 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou envoi 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 56 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON 23, rue Saint-Jean; CONDREAU, Besson, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Buchagenet; BRETAULT DELAGÈRE, — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M. BELLIARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON, BUREAU, 63, place Rouge; CORTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMET, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — De BARRY et C^o, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Ligne de Poitiers-Saumur.

Départs de Saumur :	Arrivées à Poitiers :
6 h. 30 m. matin.	10 h. 30 m. matin.
1 — 10 — soir.	4 — 45 — soir.
3 — 20 — —	10 — 10 — —
7 — 45 — —	11 — 50 — —

Il y a, en outre, un départ de Saumur pour Montreuil à 8 h. 10 m. matin, avec correspondance pour Angers.

Départs de Poitiers :	Arrivées à Saumur :
5 h. 20 m. matin.	10 h. 20 m. matin.
12 — 10 — soir.	4 — 40 — soir.
1 — 45 — —	9 — 10 — —
6 — 55 — —	11 — 20 — —

Départ de Montreuil pour Saumur, 2 h. 11 m. soir. Arrivée à Saumur, 2 h. 50. Ce train correspond au train d'Angers à Montreuil-Bellay.

P. GODET, propriétaire-gérant.

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 9 décembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — —	(s'arrête à Angers)
8 — 56 — —	omnibus-mixte.
1 — 23 — —	soir,
4 — 10 — —	express.
7 — 15 — —	omnibus.
10 — 37 — —	(s'arrête à Angers)
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 16 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — —	omnibus.
9 — 40 — —	express.
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
13 — 43 — —	omnibus-mixte.
10 — 28 — —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 MARS 1879.

Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse.		Baisse.		Valeurs au comptant.		Dernier cours.		Hausse.		Baisse.	
3 %	78 40	10						Credit Foncier colonial	380						
3 % amortissable	81 45	15						Credit Foncier, act. 500 fr.	7 40	50	1				
1 1/2 %	41 10							Obligations foncières 1877	380						
5 %	113 65							Soc. gen. de Credit industriel et commercial	675						
Obligations du Trésor	507							Credit Mobilier	478 75						
Dép. de la Seine, emprunt 1857	545							Credit Foncier d'Autriche	604 50						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	517							Est	715						
1865, 4 %	529 35							Paris-Lyon-Méditerranée	1147 40						
1866, 3 %	415							Midi	1437 50						
1871, 4 %	529							Nord	1437 50						
1875, 4 %	529							Orléans	1239						
1876, 4 %	529							Ouest	1290						
Banque de France	344 50							Compagnie parisienne du Gaz	1290						
Comptoir d'escompte	78 1/2							C. Gén. Transatlantique	527						
Credit agricole	430							Canal de Suez	727 50						
								Credit Mobilier esp.	863 50						
								Société autrichienne	150						

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE PICHON, JULIEN.
Par jugement, en date du 24 mars 1879, le tribunal de commerce de Saumur a homologué le concordat accordé par ses créanciers au sieur Pichon Julien, négociant, chemisier à Saumur, moyennant l'abandon fait par la mère du failli d'une créance personnelle admise au passif pour la somme de 11,386 fr. 29 c., et d'une créance éventuelle de 15,000 fr., et a nommé M. Gustave-Philippe Doussain, expert-comptable à Saumur, administrateur ad hoc concordat.

Le greffier, L. BONNEAU.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE TOURET-MARCADEUX.
Par jugement, en date du 24 mars 1879, le tribunal de commerce de Saumur a déclaré en faillite le sieur Touret Marcadeux, Louis, ex-négociant à Soulanges, et a maintenu comme syndic de faillite M. Gu-lave Philippe Doussain, expert-comptable à Saumur.

Le greffier, L. BONNEAU.

A LOUER

PRÉSENTENT
UNE TRÈS-BELLE MAISON
Située à Saumur, rue de Bordeaux,
Actuellement occupée par M. Le Ray, avoué.
S'adresser, pour la visiter, soit à M. Le Ray, qui l'habite, soit à M. Repoutier, propriétaire, rue de Bordeaux.

A LOUER

GRAND ET BELLE CAVE
Hors d'inondation.
Rue de l'Abbaye-Dieu n° 1
S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

FOIN

A VENDRE
S'adresser de suite maison Fouquet, à Vairains, près de la gare. (144)

A VENDRE

VINS FINELS ET NOUVEAUX
Rouges et blancs.
Provenant de la Tour de la Nièvre.
S'adresser à M. MOREAU-BARRIER, propriétaire, 13, rue de l'Ancienne-Messagerie, Saumur. (94)

Étude de M. THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques,
APRÈS DÉCÈS,
En la propriété de Muret, sise à Muret, commune de Distré.
Les Jours 27, vendredi 28 et dimanche 30 mars 1879, à midi.

NOMBREUX MOBILIER

Dépendant de la succession de M. Léon MORICET.
Cette vente consiste en :
Linge de ménage, batterie de cuisine, très-belle vaisselle, verres, table et chaises de salle à manger en chêne blanc, canapé, fauteuils, poufs, chaises garnies, table de salon, tables à jeu, commode, secrétaire, tables de nuit, cave à liqueurs, tapis, etc.
Un fauteuil et deux chaises Louis XIV.
Table ronde à colonne, torses et chaises en vieux chêne sculpté.
Meuble de salon capitonné, garnissant le chalet du Parc.
Plusieurs glaces riches, dont une ancienne, style Louis XVI, et une autre à biseau, avec encadrement garni de cuivre estampé.
Deux fusils de chasse.
Plusieurs lits complets, chiffonnier, commode Louis XVI, et très-beau bahut, style Louis XVI.
Une voiture (dite américaine);
Tables, chaises et vases de jardin en fer, buffets, buches, baratte, pots au lait.
Ustensiles de cave, tonnes, fûts et bouteilles vides (champenoises renforcées), bois de chauffage.
Madrins et pièces de bois en chêne pour meubles ou menuiserie.
Très-belle cave corcée en fer;
Plusieurs pièces de vins blancs et rouges, et vins en bouteilles de Bordeaux, Bourgogne, Bourgueil, Champigny; vins blancs des coteaux, etc., etc.

ORDRE DES VACATIONS.

Le jeudi : Linge, batterie de cuisine, meubles divers, et à cinq heures, vente de vins.
Le vendredi : Continuation de la vente de meubles, glaces, etc., etc., à cinq heures, vente de vins.
Le dimanche : Outils divers, ustensiles de cave, bouteilles et fûts vides, bois, planches, madriers, et on terminera par la vente de la volture et des vins.
Le commissaire-priseur, THUBÉ. (116)

A LOUER

PRÉSENTENT
MAISON
Avec écurie et remise,
Rue de l'Ancienne-Messagerie,
Actuellement occupée par M. Delacour Ouyard.
S'adresser au bureau du journal.

COMMUNE DE TRÉMONT.

ADJUDICATION

DE TRAVAUX
Le Maire de la commune de Trémont prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Trémont, le jeudi 10 avril 1879, à une heure de l'après-midi, à l'adjudication des travaux ci-après :
1° 1,630 mètres courants de terrassements. 1,815 f.
2° 1,630 mètres courants d'empièvements, y compris l'entretien. 5,989 50
3° Ouvrages d'art. 136 42
4° Somme à valoir pour travaux imprévus. 59 68
Total. (8,000 f.)

Les devis et cahier des charges sont déposés à Vihiers, au bureau de M. l'agent-voyer cantonal, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté.

L'UNION INDUSTRIELLE

Association générale contre l'incendie.

COMPTOIR AGRICOLE

Compagnie d'Assurances à Prime fixe CONTRE

LA MORTALITÉ DU BÉTAIL

Agent régional des arrondissements de Saumur et de Baugé.
Saumur, ADOLPHE MARAIS, 14, rue de Bordeaux.

ON DEMANDE DES AGENTS dans chaque commune.

S'adresser, tous les jours, à M. Adolphe MARAIS, Saumur, 14, rue de Bordeaux. (87)



AVANCES

et ouvertures de crédit de banque
aux négociants et industriels pressés pour leurs échéances de février et mars.
Ecrire à P. GERMAIN, 7, rue Saint-Ambroise, Paris. (679)

LA GOUTTE et le RHUMATISME

Leurs paralysies et autres suites internes et externes, jugées jusqu'à présent incurables.
A tous ceux qui souffrent, et même qui ont depuis longtemps laissé de côté toute espèce de remède, contrefaçon, et qui ne cherchent plus à reconquérir une santé qu'ils croient perdue pour toujours, il reste encore un espoir de se délivrer des souffrances qu'ils ont endurées pendant des années, soit que les douleurs soient internes ou externes, soit qu'une partie seulement ou que tout le corps soit atteint.
C'est avec une peine inutile que l'auteur des Remèdes de Moessinger est parvenu, par une nouvelle méthode, à ramollir les excroissances (calcifications) de qui est le seul moyen de remettre à leur place les articulations et les tendons, de rétablir la circulation du sang, de remettre dans leur état normal, ces parties souffrantes que la douleur empêchait de se mouvoir, ou qui étaient même devenues entièrement insensibles.
Le Goutte de Moë, même la plus opiniâtre et la plus ancienne est soulagée dans la minute et guérie en trois jours.
Qu'on ne contone pas ces remèdes avec ces sortes de drogues et de charlatans qui ont déjà défilé les yeux à plusieurs. Le meilleur preuve que ceux-ci réussissent, même dans les cas les plus désespérés, est que, dès le second jour, on s'aperçoit de leur effet : que la malade soit ancienne ou récente, que la constitution du malade soit forte ou faible, les vieillards peuvent en faire usage aussi bien que les enfants; on fait sa cure tout en continuant ses affaires, sans être nullement dérangé; n'importe si les d'ulcers sont le résultat d'un rhume, d'une chute, d'un logement humide, d'un estomac délabré, d'une surexcitation des nerfs, etc.
Je ne tiens pas à savoir des personnes qui ne consultent sur l'emploi des remèdes, si et les ont déjà fait usage des moyens ordinaires, tels que les transfusions, l'huile de foie de morue, le pétrole, les bains, et autres projets; je demande seulement la description des douleurs et leur degré.
On correspond en Français.
Prière d'adresser exactement son adresse.
L. G. MOESSINGER, à Transfont-sur-Main.
P.-S. Avant de se soumettre à mon traitement (qui n'est, point de grands sacrifices pécuniaires), on peut prouver connaissance d'une quantité de lettres de remerciements qui m'ont été adressées par des personnes guéries par moi en France et ailleurs. Libre de s'assurer de l'authenticité de ces lettres auprès des personnes qui les ont écrites.



UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au Bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE

DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteaufort.
Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, Place SAINT-ANDRÉ des ARTS, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 40 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

LA VELOUTINE

EST UNE
Poudre de Riz précieuse préparée au Siam.
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU.
Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.
PARIS, 43, Ch. FAY Inventeur.
SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.
Jugement du Tribunal de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.